



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRETE N°2025/44
Portant autorisation de l'occupation du domaine public
Du 17/12/2025 au 18/12/2025 - de Plancheresse à la RD590

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2212-2, L.2212-22, L.2212-5, L.2313-6,

Vu le Code des Propriétés des Personnes publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 113-2 et R 116-2

Considérant qu'il convient de définir et réglementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du **mercredi 17/12/2025 à 15h00 et ce jusqu'au jeudi 18/12/2025 à 18h00**, la route entre Plancheresse et la RD590 sera fermée en raison des travaux de voirie (goudron)

Article 2 : La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise SAS CUBIZOLLES TP ET CARRIERES.

Article 3 : Durant la durée de cette autorisation, la circulation la route entre Plancheresse et la RD590 sera interdite comme définie sur le plan ci-joint.

Article 4 : l'autorisation est donnée pour la durée fixée à l'article 1. A l'expiration, l'emplacement occupé doit être libéré des installations et restitué dans son état d'origine.

Article 5: l'entreprise SAS CUBIZOLLES TP ET CARRIERES est entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 6 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 17 décembre 2025

Le Maire,

G.RUAT



